|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 51/9494/2025 – États-Unis - 12 juin 2025 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 056/25-1 |
| Un homme exécuté en Oklahoma après la levée de son sursis | | |
| ÉTATS-UNIS (OKLAHOMA) | | |

John Hanson a été exécuté dans l’État de l’Oklahoma le 12 juin 2025 au matin. Un sursis prononcé par un juge dans l’attente de l’examen d’un recours formé au motif que l’audience devant le Comité des grâces avait été inéquitable a été annulé sur ordre de la cour d’appel pénale de l’Oklahoma. Un autre recours fondé sur de nouveaux éléments montrant que le parquet avait dissimulé des informations discréditant le témoignage d’un informateur essentiel en raison de ses possibles motivations pour coopérer a été rejeté par les tribunaux pour des raisons de procédure.

Le 6 juin 2025, un juge de district a prononcé un sursis à la suite d’un recours contestant l’équité de l’audience du 7 mai devant le Comité des grâces, lors de laquelle ses membres ont voté contre une mesure de clémence par trois voix à deux. Avant cette audience, les avocats de John Hanson avaient demandé qu’un membre du Comité soit écarté car il avait été procureur du comté de Tulsa à l’époque où s’était déroulée la nouvelle audience de détermination de la peine de leur client en 2006, à l’issue de laquelle il avait été condamné à mort. La personne présidant le Comité a refusé d’accéder à cette demande, l’audience a eu lieu et le membre en question a fait partie de ceux qui ont voté contre une mesure de clémence. Les avocats de John Hanson ont formé un recours, qui a amené le juge à prononcer un sursis dans l’attente de l’examen du bien-fondé de celui-ci. Le parquet a interjeté appel devant la cour d’appel pénale de l’Oklahoma, qui a estimé le 11 juin que ce juge n’était pas autorisé à prononcer un sursis et que, même s’il l’avait été, le vote de l’ancien procureur au sein du Comité des grâces n’avait eu «aucune conséquence» car un résultat de deux voix à deux aurait constitué une décision défavorable à une mesure de clémence. Le juge de la cour d’appel pénale de l’Oklahoma a ordonné au juge de district d’annuler le sursis, avant que l’audience qu’il avait prévue pour l’examen du recours ait pu avoir lieu.

Par ailleurs, les avocats de John Hanson avaient formé un recours devant la Cour suprême des États-Unis, fondé sur de nouveaux éléments concernant l’informateur dont le témoignage sur le rôle de leur client dans le meurtre pour lequel il risquait une exécution avait eu un poids déterminant dans la thèse de l’accusation. Cet informateur est décédé avant la nouvelle audience de détermination de la peine de John Hanson qui a eu lieu en 2006, mais ses premières déclarations lors du procès de 2001 ont été intégrées au dossier pour le nouveau jury sans que la défense puisse le soumettre à une contre-expertise. Au cours de leur nouvelle enquête sur l’affaire en vue de l’audience devant le Comité des grâces, deux sources – le père et le meilleur ami de l’informateur – auraient révélé des informations indiquant que, en échange de son témoignage contre John Hanson, son meilleur ami bénéficierait d’un traitement de faveur dans la procédure pénale qui le concernait. Les avocats ont fait valoir que cette information concernant les motivations présumées de l’informateur pour coopérer avec les autorités avait été dissimulée par le parquet, si bien que «M. Hanson ignorait que [l’informateur] avait en fait coopéré pour obtenir un bénéfice personnel – à savoir le traitement de faveur accordé à son meilleur ami». La cour d’appel pénale de l’Oklahoma a estimé le 9 juin 2025 que cet argument était «irrecevable d’un point de vue procédural» car il aurait pu être invoqué plus tôt. Le 11 juin, la Cour suprême des États-Unis a refusé d’intervenir dans cette affaire sans faire de commentaire et sans opinion dissidente.

L’exécution par injection létale a débuté peu après 10 h, heure locale, le 12 juin. Le procureur Gentner Drummond, qui a lancé le 13 janvier 2025 sa campagne pour devenir le prochain gouverneur de l’Oklahoma, a publié un communiqué après cette exécution, dans lequel il déclarait: «Aujourd’hui, la justice a enfin été rendue» et «Cette affaire démontre que, quel que soit le temps nécessaire, l’Oklahoma amène les meurtriers à rendre compte de leurs crimes». Il y soulignait à nouveau que le gouvernement de Joe Biden avait empêché le transfert de John Hanson depuis une prison fédérale pour permettre son exécution. Le transfert a été approuvé par le nouveau gouvernement, en application d’un décret intitulé «rétablir la peine de mort» signé par le président Donald Trump le jour de son investiture, le 20 janvier 2025.

L’Oklahoma a procédé à 129 des 1 629 exécutions recensées aux États-Unis depuis 1976. Vingt-deux personnes ont été exécutées dans le pays jusqu’à présent cette année, par injection létale, hypoxie à l’azote ou peloton d’exécution, dans neuf États (Alabama, Arizona, Caroline du Sud, Floride, Indiana, Louisiane, Oklahoma, Tennessee et Texas). **Amnesty International s’oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances.**

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**